Fiche signalétique



Hair and Body Shampoo

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Hair and Body Shampoo

Fournisseur Betco Corporation

400 Van Camp Road

Bowling Green, Ohio 43402

www.betco.com 888-462-3826

Synonyme : Non disponible. Nom commercial : Non disponible.

Utilisations : Spécial: Corps nettoyant

Manufacturier : Betco Corporation

400 Van Camp Road

Bowling Green, Ohio 43402

www.betco.com 888-462-3826

Code 773 No de fiche signalétique : 773 Date de validation 3/1/2017 **Date d'impression** : 3/1/2017

En cas d'urgence : Chemtrec (800) 424-9300

Type de produit Liquide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique : Liquide. Couleur Clair. Bleu. Odeur Agréable. Mention d'avertissement : ATTENTION!

: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS Mentions de danger

> D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

: Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le Mesures de précaution

contact avec les yeux.

Voies d'absorption : Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données

obtenues sur des animaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

2. Identification des dangers

Effets sur la fertilité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles

: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation: Indéterminé.Ingestion: Indéterminé.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

: Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Composition/information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	%
Sulfate de dodécyle et de sodium propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	151-21-3 61789-40-0	1 - 5 1 - 5
Alcool éthylique	64-17-5	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Contact avec la peau

: Wash skin surfaces thoroughly after contact. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4. Premiers soins

Note au médecin traitant

: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables

: Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie

: Non disponible.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion

: Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition	es d'exposition professionnelle MPT (8 heures)		LECT (15 mins)		Plafond						
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
Alcool éthylique	US ACGIH 3/2016	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	1880	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 5/2015	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	1000	1880	_	_	-	-	-	-	_	
	SK 7/2013	-	-	1000	-	-	1250	-	-	-	
				PPM			PPM				

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Respiratoire

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Peau

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autre protection Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)

Non disponible.Non disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F) [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Durée de combustion : Non applicable.
 Vitesse de combustion : Non applicable.
 Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Limites d'inflammablité

: Non disponible.

Couleur : Clair. Bleu.

Odeur : Agréable.

Goût : Non dispor

Goût: Non disponible.Poids moléculaire: Non applicable.Formule moléculaire: Non applicable.

Point d'ébullition/ condensation

pН

: Non disponible.

5.5 à 6.5

Point de fusion/congélation : Non disponible.

Température critique : Non disponible.

Densité relative : 1.01

Tension de vapeur : Non disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

Densité de vapeur : Non disponible.

Volatilité : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

TDAA : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Ionicité (dans l'eau) : Non disponible.

Propriétés de dispersibilité : Facilement dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Remarques physico: Non disponible.

chimiques

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

The de produi

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Sulfate de dodécyle et de sodium	DL50 Orale	Rat	1288 mg/kg	-
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Orale	Rat Rat	124700 mg/m³ 7 g/kg	4 heures -

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Sulfate de dodécyle et de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	250 Micrograms	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Chien	-	24 heures 25 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 25 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	2 heures 2 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	504 heures 0.	-

11. Données toxicologiques

	<u> </u>				
				3 Percent	
	Peau - Léger irritant	Humain	-	24 heures 0.	-
		l		06 Percent	
	Peau - Léger irritant	Humain	-	22 heures 10	-
	B 17 . " 1			Percent	
	Peau - Léger irritant	Humain	-	47 heures 0.5	-
	Door I form invitant	Livenanie		Percent	
	Peau - Léger irritant	Humain	-	18 heures 2 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Humain		48 heures 3	
	Peau - Moderement imtant	Пинан	-	Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Humain		24 heures 0.1	
	Feau - Moderenient initant	Tiuliiaiii	_	Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Souris	_	24 heures 25	_
	l caa woderement iintant	Couris		milligrams	
	Peau - Léger irritant	Cochon	_	24 heures 25	_
	l can logor minam			milligrams	
	Peau - Léger irritant	Lapin	_	24 heures 50	_
		- 1		milligrams	
	Peau - Modérément irritant	Lapin	_	24 heures 25	-
				milligrams	
propanaminium-1, amino-3 N-	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures	-
(carboxyméthyl) N,N-				100	
diméthyl-, dérivés N-acyles				microliters	
de coco, hydroxydes, sels					
internes					
Alcool éthylique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500	
	Vous Modérément irritant	Lonin		milligrams 0.066666667	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	minutes 100	-
				milligrams	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin		100	
	reux - Moderenient imtant	Lаріп	_	microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	_	500	_
	Toda Tautoment intant	Lapin		milligrams	
	Peau - Léger irritant	Lapin	_	400	_
				milligrams	
	Peau - Modérément irritant	Lapin	_	24 heures 20	-
				milligrams	

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Sensibilisant</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Alcool éthylique	A3	1	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

	1	I	
Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Sulfate de dodécyle et de sodium	Aiguë CE50 1200 μg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CL50 900 μg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 1400 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 590 μg/l Eau douce	Poisson - Cirrhinus mrigala - Larve	96 heures
	Chronique NOEC 1.25 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva fasciata - Zoé	96 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Crustacés - Pseudosida ramosa - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 3.2 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC >1357 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	42 jours
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 μg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines

Conclusion/Résumé

Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

: Non disponible.

Coefficient de partage noctanol/eau

Mobilité

Ctarioi/eau

: Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Non disponible.Non disponible.

Toxicité des produits de

biodégradation

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Élimination des déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets Classification RCRA : Non disponible.

: Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

GE*: Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

Inventaire des États-Unis

: Indéterminé.

(TSCA 8b)

SIMDUT (Canada)

: Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

15. Informations sur la réglementation

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

: Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales

: Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire des subst ances chimiques de Taiwan: Indéterminé.

Inventaire de Turquie: Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les

: Non inscrit

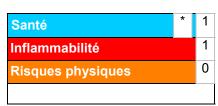
armes chimiques

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

16. Autres informations

Références : Non disponible.

Autres considérations : Non disponible.

spéciales

Date d'impression: 3/1/2017Date d'édition: 3/1/2017Date de publication: 11/28/2016

précédente

Version : 5

Élaborée par : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.